MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Charente-Maritime

Commune : Saint-Palais-sur-Mer

Autres communes :

SPR

Appellation : Site patrimonial remarquable de Saint-Palais-sur-Mer (AVAP)

Article 112 de la loi LCAP du 7 juillet 2016

Règlement : AVAP

Arrêté : Autre le 25/06/2019

Pour les Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur, vous pouvez consulter l'arrêté sur le site internet de legifrance.
Pour les autres documents, vous pouvez vous adresser à la collectivité territoriale concernée.